BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

ASSEMBLEE NATIONALE

IVE REPUBLIQUE
DEUXIEME LEGISLATURE

LOI N°030-2000/AN

PORTANT ABROGATION DE LA ZATU N° AN VIII-0040/FP/PRES DU 10 JUIN 1991, PORTANT POLITIQUE DE POPULATION DU BURKINA FASO

L'ASSEMBLEE NATIONALE

VU la Constitution ;
VU la Résolution n°001/97/AN du 07 juin 1997, portant validation du mandat des députés ;

a délibéré en sa séance du 06 décembre 2000
et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1 : La Zatu n°AN VIII-0040/FP/PRES du 10 juin 1991, portant adoption de la politique de population du Burkina Faso est abrogée.

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique
à Ouagadougou, le 06 décembre 2000

Le Secrétaire de séance

Amadou YAYA

P. le Président
de l'Assemblée nationale
le Cinquième Vice-Président

Tyéba KOUENOU

BURKINA FASO
Le Président de l'Assemblée Nationale